



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crédit

Question écrite n° 14922

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur l'apparition de nouvelles causes de surendettement des ménages liées à la prolifération des cartes de crédit accordées ou proposées avec de gros moyens publicitaires, sans discernement et sans garantie par des établissements spécialisés soit directement, soit dans le cadre de réseaux commerciaux. En effet, au fil des ans, le crédit à la consommation, conçu initialement pour se procurer des biens durables, évolue vers un crédit de trésorerie, dont l'une des formes modernes est celle liée à une carte. Une publicité tapageuse sur le crédit renouvelable encourage des comportements déconnectés de la réalité, des personnes appartenant pourtant à des milieux stables se laissent alors glisser dans le surendettement par carte. Aussi lui demande-t-il si elle envisage de prendre des mesures afin de limiter la distribution désordonnée des cartes de crédit, qui se fait sans référence aux revenus du bénéficiaire et sans consultation d'un fichier central, ce qui ouvre la voie aux pires abus.

Données clés

Auteur : [M. Serge Janquin](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14922

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2959